

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs

Canton de Bethoncourt

COMMUNE DE NOMMAY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY Du 10 février 2025

| Convocation | Affichage liste des délibérations | Membres en exercice | Postes vacants | Présents | Absents | Procurations | Votants |
|--------------------|--|------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------|---------------------|----------------|
| 05/02/2025 | 11/02/2025 | 16 | 3 | 12 | 0 | 4 | 16 |

L'an deux mille vingt-cinq, **le dix février à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la Foyothèque sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Didier FRICHET, Christiane MEHREBERGER, Marielle HESSMANN, Emmanuel COHN, Jean-Michel GRANDJEAN, Cédric VUILLEMOT.

Procurations :

| Conseillers municipaux | Ayant donné pouvoir à |
|-------------------------------|------------------------------|
| Jean WILK | Béatrice DUFOUR |
| Rachel BULMÉ | Thierry THEVENOT |
| Sophie FAIVRE | Thierry BOILLOT |
| Elodie LAURENT | Christiane MEHREBERGER |

Absent :

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPROBST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du Conseil Municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Cédric VUILLEMOT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 16/12/2024.
2. Transaction échange terrain, agencements extérieurs Mairie.
3. Assiette, dévolution, modifications destination des coupes.
4. Tirage au sort Jury d'assises 2026.
5. Questions et informations diverses.

La séance a été déclarée ouverte à 18h30

QUESTION N°2025-01 :

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16/12/2024

Le compte-rendu de la séance du 16/12/2024 est approuvé :
à L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2025-02

OBJET : Transaction échange terrain, agencements extérieurs Mairie

Monsieur le Maire expose,

A la demande de l'étude LARESCHE concernant l'échange de terrain entre la Commune et la famille CUPIT (délibération 2022-29 du 05/07/2022), il convient de définir un prix équivalent aux 2 surfaces échangées (environ 0a24).

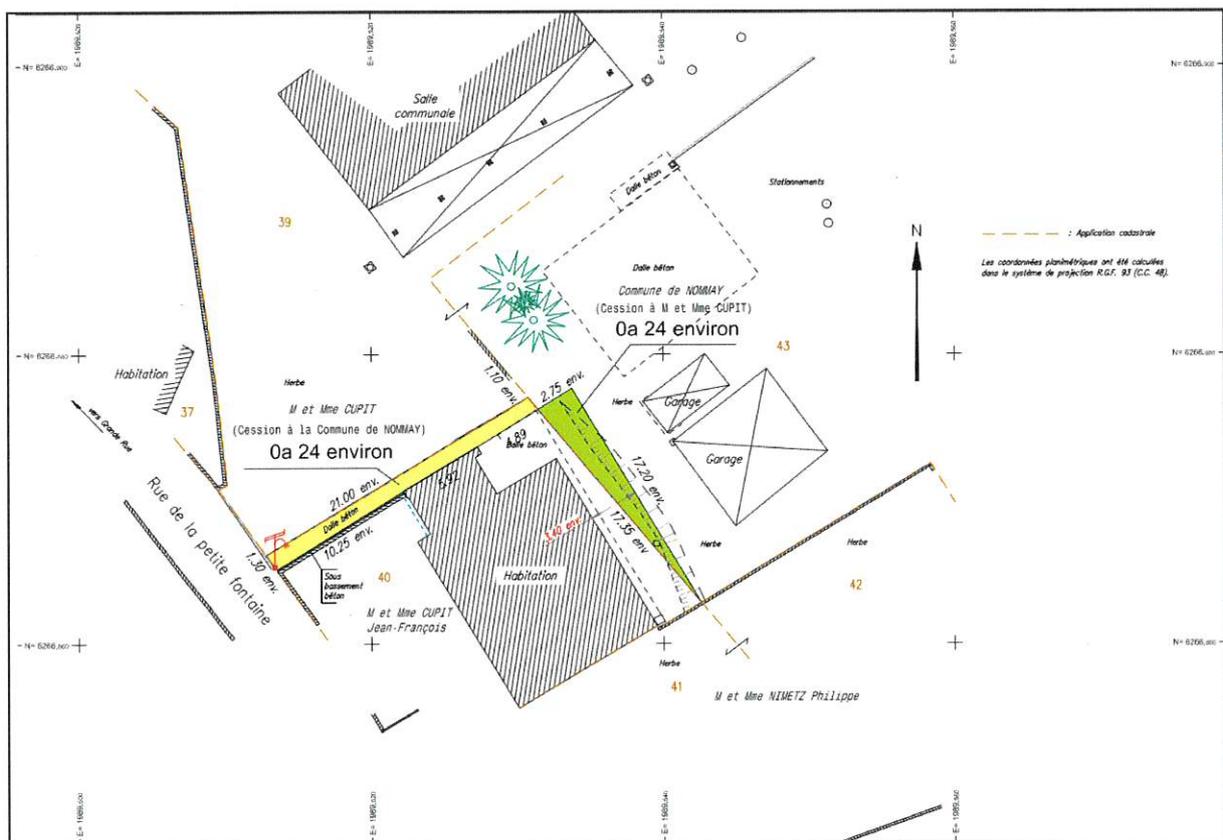
Les parcelles sont d'égales valeurs :

- Propriétés de la Commune (parcelles 39 et 43) : valeur 1 000€
- Propriété de la famille CUPIT (parcelle 40) : valeur 1 000€

La famille CUPIT prend en charge les frais de mainlevée des inscriptions

Pour rappel :

- Le cabinet Rollin, Géomètre expert à Belfort, est intervenu sur le terrain pour déterminer les futures limites cadastrales suite au projet de division des propriétés.
- Les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- Les frais de géomètre sont réglés 50% par la commune et 50% par la famille CUPIT.



Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Se désister de toute action en répétition, en vertu de l'article 1705 du Code Civil, dans l'éventualité où l'un des échangistes viendrait à être évincé des biens reçus dans le cadre de cet échange, et à renoncer à toute action réelle concernant les biens échangés (indispensable pour que l'acte d'échange ne soit jamais remis en question).
- Signer l'acte d'échange ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE à : L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Se désister de toute action en répétition, en vertu de l'article 1705 du Code Civil, dans l'éventualité où l'un des échangistes viendrait à être évincé des biens reçus dans le cadre de cet échange, et à renoncer à toute action réelle concernant les biens échangés (indispensable pour que l'acte d'échange ne soit jamais remis en question).
- Signer l'acte d'échange ainsi que tous les actes s'y rapportant.

DELIBERATION N°2025-03

OBJET : Assiette, dévolution, modifications destination des coupes

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry THEVENOT Adjoint délégué à la Forêt.

Vu la délibération 2023-29 du 27/09/2023

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Nommay d'une surface de 32,66 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 02/02/2016. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la modification des coupes 2024 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 2r (100% affouage), 9r (40stères en affouage) et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2024 ;

1. Rappel Assiette des coupes pour l'année 2024 (non modifié)

| Parcelle | Surface à parcourir | Type de coupe | Volume prévu à récolter |
|----------|---------------------|------------------------------|-------------------------|
| 2r | 1.38 ha | RCV (Relevé de couvert) | 82 m ³ |
| 9r | 1.67 ha | RD (Régénération Définitive) | 130 m ³ |
| Total | 3.05 ha | | 212 m ³ |

2. Modifications Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Monsieur l'Adjoint délégué à la Forêt propose de modifier la vente de coupes et des produits de coupes des parcelles comme suit :

| Dénomination du chantier forestier | Produits prévus | Bois façonnés | | | Bois sur pied | |
|------------------------------------|-----------------------|------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|
| | | Vente en contrat | Vente en concurrence | Délivrance pour l'affouage | Vente en concurrence | Délivrance pour l'affouage |
| 9r | Bois énergie feuillus | X | | | | |
| 9r | Bois énergie feuillus | | | | | X |

2.2 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Monsieur l'Adjoint délégué à la Forêt propose de modifier la destination des produits des coupes des parcelles ci-dessous à l'affouage ;

| Mode de mise à disposition | Sur pied | Bord de chemin de cloisonnement |
|----------------------------|-----------|---------------------------------|
| Parcelles | 2r (82m3) | |
| Parcelles | | 9r (40m3 maxi) |

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à : **L'UNANIMITE**

- De valider les modifications proposées ci-dessus concernant les destinations de bois pour l'affouage (parcelle 9r)

D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

DELIBERATION N°2025-04

OBJET : Tirage au sort des jurys d'assises 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'instar de chaque année, il convient de procéder à la désignation des personnes qui figureront sur la liste préparatoire au jury d'assises.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-21-00002 du 21 janvier 2025 portant recrutement des jurys d'assises pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose donc de tirer au sort publiquement, 3 jurés à partir de la liste électorale actuelle de la commune

Ces 3 personnes devront être âgées au moins de 23 ans au cours de l'année 2026 (conformément au code de procédure pénale et notamment aux articles 259 et suivants).

3 personnes ont été tirées au sort publiquement et en seront averties par courrier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette désignation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Françoise CIRET :

- Demande d'engager l'entretien de la bande de jardin bordant la descente (à gauche) de la rue des Jardins.

Monsieur le Maire indique que ce lieu fait l'objet d'un sujet sécurité analysé par le Comité. Une réflexion est en cours mais cela n'empêche pas l'entretien.

- Indique que le caniveau supérieur traversant le Chemin des Perrières est obstrué.

E.Kornprobst en prend note pour engager des travaux en interne par le Service Technique. Sujet déjà évoqué, visite sur place demandé par Monsieur le Maire.

- Signale le dysfonctionnement du lampadaire au niveau du 5 Chemin de l'Elotte.

E.Kornprobst indique que ce lieu a déjà été signalé, il sera à nouveau noté sur le fichier pour la maintenance de ce mois. Il s'agit sans doute d'une panne intermittente.

- Informe de l'arrivée d'une nouvelle Association "1000 pas pour Robin".

Monsieur le Maire indique qu'une entrevue sera programmée très prochainement avec les membres du bureau de cette nouvelle association.

- Signale que les inscriptions pour le vide dressing prévu le 23/02 sont closes. 26 stands ont été réservés.

➤ **Emmanuel COHN :**

- Informe que des mesures sur l'air et la propagation du Radon ont été effectuées à l'école (maternelle et élémentaire). Les résultats seront connus fin mars. Affaire suivie par R.Bulmé adjointe déléguée aux sujets scolaires.

- Questionne sur le renouvellement futur du bâtiment 'périscolaire'. Y a t'il un projet ?

P.Meillet intervient aussi en émettant l'idée d'utiliser le bâtiment-voisin dédié actuellement à l'école de danse.

Monsieur le Maire indique que ce sujet devra effectivement être une préoccupation pour les années futures lors de la prochaine mandature.

Il rappelle également que notre bâtiment est toujours viable et conforme aux directives sanitaires et de sécurité. L'utilisation éventuelle de l'école de danse peut être une piste, déjà évoquée mais seul un projet global chiffré déterminera le bien-fondé ou non de cette idée.

➤ **Bernard CRANNEY :**

- Informe sur la tenue d'une réunion avec le Sygam avec la réception prochaine des indications pour l'engagement de dossiers de demandes de subventions, sur les installations 'gaz' (changement de chaudière, vanne...etc).

Monsieur le Maire se félicite de ces aides éventuelles. Nos installations sont vieillissantes en certains lieux et demandent de plus en plus d'attention.

➤ **Béatrice DUFOUR :**

- Rappelle une prochaine distribution de flyers pour 'la médiathèque fait son cinéma' le 26/2, un atelier 'carnaval' le 4/3 et l'atelier 'tricot & crochet' à partir du 11/3.

- Indique le démarrage des séances de travail au Jardin pédagogique (Route de Dambenois), une remise en état à l'arrivée des beaux jours. Séances ouvertes à toutes les bonnes volontés. Tous les conseillers sont les bienvenus !

➤ **Didier FRICHET :**

- Informe que des administrés demandent si on fera un prochain weekend "nettoyage des rues" ?

Monsieur le Maire indique que la vraie solution est de toucher au porte-monnaie des pollueurs et donc de les verbaliser ! Par contre cette démarche est louable et peut effectivement être reconduite. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité-environnement pilotée par B.Dufour. Comme le nettoyage du cimetière qui sera aussi évoqué car également suggéré lors d'une précédente réunion.

➤ **Philippe MEILLET :**

- Remercie sincèrement l'équipe pour les nombreux messages de réconfort qu'il a reçu lors de son hospitalisation et sa convalescence.

- Signale le mécontentement de certains riverains au sujet des quelques usagers qui ne respectent pas le sens interdit rue de la Chapelle et autres rues aux abords de l'école.

Monsieur le Maire informe qu'au retour des beaux jours, les lignes blanches définitives seront apposées, que la Gendarmerie, notre Policier municipal et les Gardes-nature de PMA participeront activement au respect de la signalisation en place...

➤ **Thierry THEVENOT :**

- Informe du tirage au sort des lots d'affouage le 11/02. 13 lots seront attribués.

- Explique la mise en place de 'l'école du dehors' sur une parcelle de bois communal. Zone déterminée avec l'accompagnement de l'ONF (convention obligatoire). Une visite sur place a été effectuée avec R.Bulmé et l'institutrice M.Sauget. Des troncs en guise de bancs y seront installés par le Service Technique.

- Signale une mini-pollution survenue le 05/02 sur le petit étang annexe en aval des Rosières. Déversement accidentel et enquête prise en compte par la Gendarmerie.

➤ **Cédric VUILLEMOT :**

- Revient sur le déroulement du concert du Nouvel-an de l'harmonie de Grand-Charmont le 01/02 à la salle J.Prévert, comble pour l'occasion. Un très bon moment, tout s'est bien déroulé.
- Informe des prochains rendez-vous festifs au Pinky-bar.

➤ **Rachel BULMÉ :**

- Remercie toutes les personnes qui ont participé à l'Opération-entraide. Quelques 1 446 € récoltés, un grand bravo aux généreux Foyens donateurs.
 - Rappelle l'organisation par le CCAS de la journée du 13/03 au Paradis des sources à Soultzmatt, essentiellement pour les aînés mais aussi les plus jeunes.
 - Informe de la mauvaise tenue d'un regard rue de la Rayotte.
- E.Kornprobst en prend note pour analyse par le Service Technique.*

➤ **Monsieur le Maire :**

Après ce tour de table proposé à l'ensemble des conseillers, Monsieur le Maire donne quelques informations diverses :

- Tout le monde déplore et est attristé par le cyclone qui a ravagé grand nombre d'habitations à Mayotte. La question d'une aide financière est posée.
- Suite à un changement de situation professionnelle, T.Thevenot reprend le suivi des activités du Service Technique, en plus des missions qui lui sont déjà confiées. Avec A.Faivre, un point hebdomadaire et dorénavant déjà en place depuis le 2ème semestre 2024.
- E.Roy qui nous a rejoint au secrétariat fin 2024 s'est vu proposé un CDD de 6 mois (de février à juillet 2025).
- Le poste de L.Thourot consacré aux missions de 'comptabilité' sera vacant à partir de fin avril 2025. Une offre d'emploi sera déposée sur la plateforme emploi-territorial prévue à cet effet.
- La Commission spécifique mise en place pour la refonte de notre PLU, pilotée par B.Dufour et dont le sujet a été longuement évoqué lors du dernier Conseil, s'est étoffée par deux nouvelles personnes : C.Mehrenberger et P.Meillet.
- Les astreintes de nuit pour les travaux éventuels de déneigement en interne sont terminées depuis le 08/02. L'entreprise Emont assurera cette mission si besoin.
- Notre "doyen Foyen" : Daniel Cusenier va avoir tout prochainement 100 ans et nous lui rendront hommage en ce lieu le samedi 22/02 à partir de 11H.
- L'activité de l'entreprise MBE (route de Dambenois) s'éteindra progressivement sur une période 2026/27.
- Monsieur le Maire informe de plusieurs évènements :
- Le prochain Diner Conférence le 21/03, et notre Carnaval le 08/03 (défilé de La Foyothèque à la salle J.Prévert)
- Le 12/02 aura lieu le Comité de pilotage des Gardes Natures et le 13/02 le Conseil de PMA.
- Le 18/03 la salle J.Prévert accueillera une réunion PPRI pour les communes de Nommay, Vieux-Charmont, Brognard et Dambenois.
- Le 25/03 aura lieu le prochain Conseil de classes de l'école.

Séance levée à 20h05

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Thierry BOILLLOT

